

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 13 décembre 2018

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 04 octobre 2018, à l'unanimité.

-2018-12-01 : Vote la décision modificative N°3 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 450 289,00 €

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 0,00 €, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-12-02 : Autorise Monsieur le Maire, dans l'attente du vote budget primitif 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

Chap.	Libellé chapitre	Montant
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 000,00 €
902	REQUALIFICATION DES GYMNASES	15 000,00 €
987	EXTENSION COMPLEXE SPORTIF	1 000 000,00 €
999	VIDEO PROTECTION ET PLAN FIBRE	60 000,00 €
TOTAL		1 260 000,00 €

-2018-12-03 : Article 1 : la délibération n° 2018-07-02 est retirée suite à une erreur matérielle.

Article 2 : L'assemblée délibérante de la commune de FRANCHEVILLE accorde sa garantie à hauteur de 15 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 252 302 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de 7 Lignes du Prêt est destiné à financer une construction neuve située 42 Avenue du Chater à Francheville.

Article 3 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 : PLUS d'un montant de 854 038 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %

Ligne du Prêt 2 PLUS FONCIER d'un montant de 243 016 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,75 %

Ligne du Prêt 3 : PLAI d'un montant de 701 977 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %

Ligne du Prêt 4 : PLAI FONCIER d'un montant de 105 177 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,75 %

Ligne du Prêt 5 : CPLS d'un montant de 741 244 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %

Ligne du Prêt 6 : PLS d'un montant de 1 234 577 euros, si sans préfinancement durée totale : 40 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,11 %

Ligne du Prêt 7 : PLS FONCIER d'un montant de 372 273 euros, si sans préfinancement durée totale : 60 ans, taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.75 %

Article 4 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur, *à la majorité* (abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-04 : Approuve l'attribution des subventions énumérées conformément à la délibération du n° 2018-02-05 en date du 08/02/2018. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution, *à l'unanimité*.

-2018-12-05 : Autorise le principe d'attribution d'une subvention de 9 567 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Alliade Habitat pour le financement de 4 logements conventionnés dans l'opération située 75-77-79 Grande rue . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, relative aux conditions de versement de la subvention à Alliade Habitat ainsi que tout document utile au versement de cette subvention.

Précise que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat, *à la majorité* (abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-06 : Émet un avis favorable sur le principe avec les réserves énoncées au projet de Zone de Faibles Émissions de la Métropole de Lyon. Demande un moratoire de 3 ans sur la mise en place de ce dispositif afin de réaliser le meilleur accompagnement de la population. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération, *à la majorité* (abstention de Monsieur Alain Guillon). Le groupe Francheville au Coeur et Monsieur Cyril Kretzschmar refusent de prendre part au vote.

-2018-12-07 : Approuve le financement de cette opération par fonds de concours selon les dispositions de l'article L. 5212-24 du code général des collectivités territoriales . Approuve le financement sur le budget 2018 l'opération de 5 113 € H.T, allée du Puits Fleuri en versant au SIGERLy un fonds de concours d'un montant de 3 800 €. Précise que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune, chapitre 204, *à l'unanimité*.

-2018-12-08 : Approuve l'abondement du fonds d'initiative communale de voirie par fonds de concours selon les dispositions de l'article L. 5212-24 du code général des collectivités territoriales. Approuve le financement sur le budget 2018 de l'abondement du fonds d'initiative communale de voirie en versant à la Métropole de Lyon un fonds de concours d'un montant de 10 000 €. Approuve le projet de convention entre la commune de Francheville et la Métropole de Lyon. Précise que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la commune, chapitre 204. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution, *à l'unanimité*.

-2018-12-09 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion d'Images en Bibliothèques dans le cadre du mois du film documentaire, *à l'unanimité*.

-2018-12-10 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec Carrefour Francheville pour la saison culturelle 2018/2019, *à la majorité* (abstentions du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretzschmar et de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-11 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Francheville pour la saison culturelle 2018/2019, à la majorité (abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-12 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de parrainage avec la SAS Peugeot-Fahy pour la saison culturelle 2018/2019, à la majorité (abstention de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-13 : Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec les CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes Actives) pour l'organisation d'une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), à l'unanimité.

-2018-12-14 : Autorise le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations sportives suivantes pour la mise à dispositions d'intervenants en milieu scolaire conformément aux montants énumérés :

- Association des tennis de Francheville : 99 heures d'intervention pour un montant de 2 475 €
- Volley club de Francheville : 207 heures d'intervention pour un montant de 5 175 €
- Gym Dans'Francheville : 49,5 heures d'intervention pour un montant de 1 237,50 €, à l'unanimité.

-2018-12-15 : Sollicite du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon qu'ils soient affectés, à compter du 1er janvier 2019, des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires d'assistance juridique. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y afférant. Décide que les crédits seront inscrits au budget principal 2019 de la commune, à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril Kretzschmar).

-2018-12-16 : Décide de créer deux postes de vacataires pour assurer le recensement de la population en 2019.

Fixe leur rémunération comme suit :

-3,20 € brut par feuille de logement remplie ;

-un forfait de 120 € pour les frais de transport ;

-un taux horaire au tarif du smic horaire pour chaque heure de formation ;

-un forfait de 120 euros à l'issue de la mission de recensement sous la condition de bonne réalisation de la mission, à l'unanimité.

-2018-12-17 : Autorise une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates énoncées :

- Hypermarché ;

- Commerces de détail : à prédominance alimentaire, habillement, optique, bijouterie, parfumerie et produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière, pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 1er décembre 2019

- dimanche 8 décembre 2019

- dimanche 15 décembre 2019

- dimanche 22 décembre 2019

- dimanche 29 décembre 2019

- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 20 janvier 2019

- dimanche 17 mars 2019

- dimanche 16 juin 2019

- dimanche 15 septembre 2019

- dimanche 13 octobre 2019, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur, de Monsieur Cyril Kretzschmar, de Monsieur Alain Guillon).

-2018-12-18 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2019. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour les années à venir si les conditions d'exécution et tarifaires ne subissent pas de modifications, à l'unanimité.

Vœu contre la fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi : En conséquence, la commune de Francheville demande au Gouvernement de clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des Missions Locales. Elle l'appelle à engager une concertation réelle avec tous les partenaires, notamment les Régions sur les articulations possibles entre les partenaires régionaux du service public de l'emploi dans le respect des spécificités de chacun, (approuve le vœu contre la fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi : 25 voix Pour, le groupe Francheville au Cœur et Monsieur Cyril Kretzschmar refusent de prendre part au vote).



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres Présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOTTELAND, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON, Mme BARBET, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, Mme JAMBON,

Membres représentés : Mme QUIBLIER, M SADOT, Mme RODAMEL, M RIVIER

Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH.